

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 septembre 2021**

**Délibération n° 2021-0681**

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) :

Objet : Projet de Cité Internationale des Arts du Cirque - Attribution d'une subvention d'investissement et d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Conseil du 27 septembre 2021****Délibération n° 2021-0681**

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) :

Objet : Projet de Cité Internationale des Arts du Cirque - Attribution d'une subvention d'investissement et d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Cité Internationale des Arts du Cirque fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Le projet de Cité Internationale des Arts du Cirque**

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole de Lyon a approuvé les orientations de sa politique culturelle pour la période 2021-2026. Ces orientations stratégiques comprennent la volonté d'accompagner la création d'un nouvel équipement culturel, la Cité Internationale des Arts du Cirque.

La création d'un pôle consacré aux arts du cirque dans l'agglomération lyonnaise est un projet évoqué depuis plusieurs années entre les différents partenaires publics et les acteurs de la filière cirque à Lyon. Deux porteurs de projet en sont en particulier à l'initiative :

- la compagnie les Mains, les Pieds et la Tête Aussi (MPTA), dont le directeur artistique est Mathurin Bolze, qui dédie son activité à la recherche, à la création et à la diffusion du cirque contemporain. Depuis 2011, elle organise le festival "utoPistes", événement biennal dédié aux arts du cirque qui se déroule dans différents lieux de la métropole lyonnaise, et dont la Métropole est l'un des partenaires,

- l'École de Cirque de Lyon, structure de formation artistique aujourd'hui intégrée à la MJC de Ménival (Lyon 5ème) et qui utilise ses locaux. Elle propose des stages courts et longs, des cours hebdomadaires (éveil et perfectionnement dans les disciplines du cirque), une formation préparatoire à l'entrée aux écoles supérieures en arts du cirque pour laquelle elle est agréée par l'État, un soutien à l'émergence avec une scène découverte, et elle met en œuvre des projets d'action culturelle avec différents publics (scolaires, personnes en situation de handicap, etc.).

Cette dernière structure est confrontée à un phénomène de saturation des espaces disponibles au sein de la MJC, et par ailleurs les locaux ne remplissent pas les conditions pour continuer à bénéficier de l'agrément de l'État pour délivrer la formation préparatoire. L'École de Cirque de Lyon bénéficie d'un soutien en fonctionnement de la Métropole dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques. Des projets avec des collèges sont également soutenus par la Métropole. Les autres financeurs publics de l'École sont la direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon.

La réflexion concernant la création de ce pôle s'est poursuivie depuis 2015, en lien avec la montée en puissance de l'activité de la compagnie MPTA et du festival "utoPistes", ainsi que celle de l'École de Cirque de Lyon. La situation de relative urgence liée au maintien de l'agrément sur la formation préparatoire a accéléré les choses et abouti à la formalisation d'un projet de Cité des Arts du Cirque.

Une démarche multi-partenariale d'accompagnement de ce projet a été engagée. Elle associe la

Métropole, le ministère de la Culture et la DRAC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon.

Les différents partenaires ont donné leur accord en 2019 pour cofinancer une première phase d'étude de faisabilité, afin de définir plus précisément les coûts d'investissement et de fonctionnement de ce projet, l'organisation et les moyens à y associer, ainsi que les enjeux de son implantation.

Après plusieurs étapes dans la recherche d'un site pour ce projet, la Métropole a proposé une implantation au sein de l'îlot K du projet urbain Grand Parilly, situé sur la Commune de Vénissieux. Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires a unanimement validé cette implantation, avec l'accord de la Ville de Vénissieux.

La Métropole a acté sa participation à ce projet dans le cadre de la PPI 2021-2026.

## **II - Le soutien à l'étude de faisabilité du projet**

### **1° - Contexte**

Une première phase d'étude, menée en 2019-2020 par les deux porteurs du projet, a permis de formaliser les grandes caractéristiques de cette Cité, avec :

- quatre activités principales : formation et pratiques amateurs, création, programmation et intégration d'un tiers-lieu pour favoriser une mixité d'usages et de publics,

- un lieu : avec son schéma fonctionnel, le dimensionnement des différents espaces, la projection de taux d'occupation des espaces, la programmation architecturale (différents scénarii en volume) et les différents modes de gouvernance possibles (du programme d'investissement et du montage immobilier, et de la cité, de son organisation et de son animation).

L'engagement d'une seconde phase de faisabilité, également pilotée par les deux porteurs du projet, prévoit le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage, qui doit poursuivre les études sur les sujets suivants :

- le montage immobilier et la maîtrise d'ouvrage : consolidation du coût d'opération et du montage immobilier (scénarii comparatifs) intégrant l'analyse du site d'implantation retenu, des hypothèses de maîtrise d'ouvrage, l'élaboration d'outils de management de projet et de ressources pour la méthodologie,

- le programme technique détaillé : rédaction du programme technique détaillé, diagnostic de site, programme fonctionnel, programme technique et environnemental, fiches techniques, etc.

- le montage juridique du projet : association de préfiguration, gouvernance du projet, montages immobiliers, etc.

- le modèle économique : consolidation du modèle économique en lien avec l'activité culturelle et artistique, étude spécifique ressources humaines/fiche de poste, recherche de financements européens/mécénat dédiés au projet, etc.

- la gouvernance d'exploitation : propositions de gouvernance et de structuration/organisation, etc.

Le calendrier prévisionnel de cette seconde phase d'études prévoit un rendu définitif au 1er trimestre 2022.

### **2° - Enjeux pour la Métropole**

La Métropole est engagée à plusieurs titres dans ce projet.

La Cité Internationale des Arts du Cirque est un projet d'équipement structurant hors Lyon, qui donne un signal sur le rééquilibrage de l'offre culturelle, permet le développement d'une discipline artistique dont l'émergence est plus récente et a vocation à incarner les orientations de la stratégie culturelle 2021-2026 :

- développer l'inclusion sociale avec la formation, les pratiques amateurs, l'éducation artistique et culturelle,
- structurer la filière professionnelle des arts du cirque,
- mailler le territoire, notamment sur la diffusion des arts du cirque, et contribuer à nourrir un récit commun métropolitain,
- prendre en compte l'impact environnemental et agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur des arts du cirque.

Par ailleurs, la Métropole est engagée dans l'opération d'aménagement du Puisoz-Grand Parilly à Vénissieux et est, à ce titre, intéressée par l'implantation de ce projet dans l'un des îlots de cette opération.

### **3° - Budget d'études et plan prévisionnel de financement**

Le montant prévisionnel de cette seconde phase d'étude de faisabilité est de 114 000 € avec une subvention de la Métropole de 50 000 €. Le détail du budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses d'investissement	Montant (en € HT)	Recettes d'investissement	Montant (en €)
assistanat à la maîtrise d'ouvrage (AMO)	15 800	ministère de la Culture DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	28 000
montage immobilier et maîtrise d'ouvrage	7 200		
programme technique détaillé (PTD)	39 500	Métropole de Lyon	50 000
montage juridique du projet	10 000		
modèle économique	22 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes	28 000
gouvernance d'exploitation	13 000		
frais divers	6 000		
<b>Total dépenses</b>	<b>114 000</b>	<b>Total recettes</b>	<b>114 000</b>

### III - Le soutien à une association de préfiguration

#### 1° - Contexte et enjeux

Les 2 porteurs de ce projet de Cité Internationale des Arts du Cirque, la compagnie MPTA et l'École de Cirque de Lyon, ont souhaité créer une structure juridique dédiée qui soit à même de préfigurer ce projet, afin notamment d'y affecter le temps de travail qu'ils consacrent à sa réalisation.

Par ailleurs, la perspective de la création de cette future Cité rend nécessaire de travailler sur sa capacité à conforter les dynamiques existantes au sein du territoire métropolitain dans le domaine des arts du cirque et à incarner un récit commun, pour les professionnels de la filière comme pour tous les habitants. Cela passe, notamment, par la réalisation d'un travail d'étude sur les caractéristiques de cette filière et par la mise en place d'espaces de dialogue avec tous les acteurs du territoire.

Autour de ces différents objectifs, une association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque a donc été créée.

#### 2° - Programme d'actions pour l'année 2021-2022

Le programme d'actions de l'association pour l'année 2021-2022 portera sur la mise en œuvre d'actions permettant de préfigurer le projet :

- la coordination, le pilotage, le développement du projet de la Cité Internationale des Arts du Cirque,
- l'élaboration et la préfiguration du projet en lien avec les collectivités et le territoire, à travers :
  - . une étude de territoire, intégrant notamment une analyse des offres et potentialités sur la pratique amateur en arts du cirque,
  - . le développement et adaptation du projet au contexte et enjeux.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 50 000 €.

**3° - Budget prévisionnel pour l'année 2021-2022**

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
<b>salaires</b>		ministère de la Culture	
coordination	20 000	DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	30 000
réseaux métropolitains et régionaux pour la pratique amateur/RP	10 000	Métropole de Lyon	50 000
missions formation et pratique amateur	17 000	autofinancement	2 000
développement des financements (privés, européens)	10 000		
artistique et technique	10 000		
<b>communication</b>	5 000		
<b>frais de mission</b>	2 000		
<b>frais de gestion</b>	8 000		
<b>Total</b>	<b>82 000</b>	<b>Total</b>	<b>82 000</b>

Il est donc proposé au Conseil :

- de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement, dans le cadre d'études relatives à la création d'une Cité Internationale des Arts du Cirque à Vénissieux, d'un montant de 50 000 € au profit de l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque,

- de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 50 000 € au profit de l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque, pour un programme d'actions relatif au démarrage d'une préfiguration de ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - la participation de la Métropole au financement d'études de faisabilité relatives au projet de Cité Internationale des Arts du Cirque,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque,

d) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association de préfiguration de la Cité Internationale des Arts du Cirque définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale n° P33 Culture, à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P33O9235 pour un montant de 50 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 25 000 € en 2021,
- 25 000 € en 2022.

**4° - Le montant à payer**, soit 50 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal, exercices 2021 et suivants, chapitre 204, opération n° 0P33O9235.

**5° - La dépense** de fonctionnement, soit 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-267192-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
---